

## RENDEZ-VOUS AVEC LE MINISTRE

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, accompagné de Yann Diraison, adjoint au secrétaire général, et de Pierre Marsollier, délégué chargé des relations politiques, ont rencontré Jean-Michel Blanquer, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, son directeur de cabinet, Christophe Kerrero, et sa conseillère sociale, Isabelle Bourhis. Ce premier entretien a mis en évidence des convergences de vues, notamment sur la nécessité de mieux prendre en compte la participation de l'enseignement catholique à l'effort d'éducation prioritaire. Pascal Balmand a alerté le ministre sur les manquements de l'État en matière de financement des instituts de formation des maîtres de l'enseignement catholique. La question de la représentation des personnels dans les établissements privés et celle de la rémunération des suppléants ont aussi été abordées. Jean-Michel Blanquer a, par ailleurs, sollicité le Sgec pour inviter les chefs d'établissement des collèges du réseau, via les directeurs diocésains, à entrer dans une nouvelle étape pour le collège.

## Investir les espaces de liberté

Il y a quelques mois, l'enseignement catholique présentait sa *Contribution pour l'école* en vue des échéances électorales. Nous y affirmions notamment qu'« une culture de la liberté, une pratique développée de la subsidiarité et de l'expérimentation, dans le respect d'un cadre commun, peuvent apporter au système éducatif la diversité et la souplesse de fonctionnement dont il a besoin ».

Si l'heure n'est pas venue de commenter dans le détail des mesures dont tous les aspects ne sont pas encore précisés, les premières orientations dessinées par le nouveau ministre de l'Éducation nationale me semblent néanmoins marquées par un état d'esprit proche de celui que nous appelons de nos vœux. Encore faut-il que nous nous efforcions d'être cohérents avec nous-mêmes.

Ici ou là, l'on m'interroge – par exemple sur le dossier de la réforme du collège – pour savoir « si le Secrétaire général de l'enseignement catholique donnera des consignes » : non, le Sgec ne donnera pas de consignes... Il rappellera en revanche que l'École catholique a toujours privilégié la liberté, la diversité et la concertation.

Restons sur cette question de la réforme du collège – mais l'on pourrait raisonner pareillement sur celle des rythmes scolaires ou du redoublement :

► **En dépit de limites que j'avais pointées dès le départ**, j'avais accueilli favorablement l'esprit de la réforme. Par la suite, j'ai dénoncé la manière dont certaines administrations rectorales – pas toutes – s'éloignaient de cet esprit, de par la subsistance d'une culture

caporaliste contraire au déploiement des initiatives locales.

► **Aujourd'hui, certains parlent de « détricotage » de la réforme** : cela ne me paraît guère approprié. Le ministre ne la défait pas, mais il en assouplit le cadre et en efface certaines contraintes. Charge à chaque communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, de faire les choix qui lui sembleront les plus ajustés aux besoins des élèves !

► **Pour ma part, je pense qu'il n'est pas nécessairement raisonnable** de brusquer le calendrier et qu'une option possible consisterait à prendre le temps de la réflexion partagée, en vue de la rentrée 2018. Certains collègues feront ainsi ; d'autres décideront dès à présent de maintenir en l'état l'intégralité de ce qu'ils ont mis en place ; d'autres encore opteront immédiatement pour un plus ou moins large retour à la situation antérieure. Faut-il se plaindre de cette diversité ? Non seulement je ne le crois pas, mais plus encore je m'en réjouis.

On l'aura compris : à l'heure où les autorités de l'État appellent à ce plus de liberté, d'initiatives et de diversité scolaire que nous ne cessons de promouvoir depuis des décennies, j'invite les acteurs de l'École catholique à y répondre activement, dans le cadre d'une concertation aussi large que possible et dans la recherche constante d'une mixité scolaire efficiente pour la réussite de tous.

Pascal Balmand, secrétaire général  
de l'enseignement catholique

## en ligne

### NOUVEAU SITE POUR L'AFADec

L'Association de formation à distance de l'enseignement catholique (Afadec) lance une nouvelle interface en ligne plus ergonomique et interactive, dans l'esprit des dernières nouveautés (concours et oraux blancs revisités). La plateforme propose ses deux sessions d'été habituelles, du 17 au 30 juillet et du 16 au 29 août 2017. Elles permettent aux futurs étudiants des instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (en master 1 ou master 2 alternatif) de commencer la préparation aux concours, à raison de 2 à 3 heures de travail quotidien.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur : [www.afadec.fr](http://www.afadec.fr)

## en partenariat

### ACCORD-CADRE AVEC APPRENTIS D'AUTEUIL

Un accord-cadre a été signé en avril dernier par Nicolas Truelle, directeur général d'Apprentis d'Auteuil, et Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique. Dans la continuité des précédentes coopérations, il s'agit d'approfondir la reconnaissance mutuelle de l'appartenance des structures d'Apprentis d'Auteuil à l'enseignement catholique, notamment via des collaborations de proximité. À cette fin, l'accord-cadre comporte un modèle de convention visant à formaliser et intensifier les coopérations engagées entre la fondation et les directions diocésaines. Objectif : s'appuyer sur l'expertise d'Apprentis d'Auteuil pour mieux prendre en compte les publics fragilisés en développant des dispositifs expérimentaux, des dynamiques de formation et de recherche, ou encore des temps de concertation sur le champ des ressources humaines.

## en perspective

### APB : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

À l'issue du premier tour de la procédure Admission post-bac (APB), le 9 juin 2017, le nombre de jeunes se retrouvant sur liste d'attente, y compris sur leur vœu dit « de sécurité », est en nette hausse, tandis que le nombre de filières universitaires recourant au tirage au sort a doublé. Publiés peu avant les épreuves du bac, ces résultats inquiétants et démotivants ont incité RenaSup à interroger la Direction générale de l'enseignement supérieur sur la manière dont elle comptait agir afin qu'aucun futur étudiant ne reste sans solution.

« La situation de ces lycéens est gravement préoccupante, et leur incompréhension légitime, explique Jean-Marc Petit, en charge de l'orientation au Sgec et délégué général de RenaSup. Toutefois, il nous semble injuste de faire porter au portail APB des responsabilités liées à des flux (qu'il gère mais ne crée pas), à une réglementation qu'il se doit d'appliquer et à certaines difficultés dans l'accompagnement des jeunes pour leur orientation. » Un désajustement entre le nombre de places offertes dans certaines filières, très inférieur aux

demandes des jeunes, complexifie la gestion des flux, en particulier cette année, du fait de la démographie et de la prise en compte des étudiants en réorientation.

Les modalités d'entrée à l'université interdisant la sélection obéissent à des critères de tris réduits (domicile, situation de famille, rang du vœu) qui imposent au final le recours au tirage au sort.

Concernant l'orientation, Jean-Marc Petit déplore « la surconcentration de demandes dans certaines filières aux faibles probabilités de succès tandis que de nombreuses autres (BTS, DUT ou CPGE à taille humaine), aux forts taux d'insertion professionnelle, restent déficitaires. D'où l'urgence d'ouvrir le champ des possibles des jeunes en améliorant la formation des enseignants en matière d'accompagnement à l'orientation. On peut rêver à l'avant APB... avec ses dizaines de courriers et ses heures d'attente devant les établissements, ou bien repenser l'offre de formation dans une logique de réponse aux jeunes que l'on y accueille et aux débouchés qu'offre le monde économique. »

## en alerte

### PÉDOPHILIE : SAVOIR COMMENT RÉAGIR

Les évêques de France, avec l'Église, appellent à prendre la mesure du fléau et de la souffrance que représente la pédophilie pour les victimes comme pour l'ensemble de la société. Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, a donc mis en place un groupe de travail chargé de rédiger un plan d'action pour gérer les situations existantes et pour lutter contre les risques de pédophilie et de violences sexuelles au sein de l'enseignement catholique. Avec le concours d'un expert, ce groupe, piloté par Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général, élabore un plan de protection des publics fragiles qui sera diffusé prochainement. Cette démarche vise à ce que tous les acteurs de l'enseignement catholique

puissent réagir de manière appropriée face à des actes comme à des suspicions, qu'ils aient pu être commis dans l'établissement ou en dehors et quelle que soit l'ancienneté des faits.

Le 21 avril dernier, le groupe de travail a déjà adressé aux directions diocésaines un protocole récapitulant les modalités du devoir de protection immédiate et de signalement qui s'imposent à tous. Ces initiatives n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs préexistants, il revient aux directeurs diocésains d'apprécier quels modes de diffusion permettront à ces outils de s'articuler aux actions déjà entreprises localement dans ce domaine.

## en refonte

### DU PARCOURS BEP-ASH AU CAPPEI : UNE TRANSITION DÉLICATE

**E**n février dernier, un nouveau Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) a été créé par le ministère de l'Éducation nationale pour les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés. En remplaçant les Capa-SH et 2CA-SH, le Cappei oblige à une modification du parcours « Besoins éducatifs particuliers et Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés » (BEP-ASH) proposé par Formiris depuis 2010. À la souplesse d'un dispositif en cinq paliers se substituent donc 300 heures de formation sur un an, réparties en un tronc commun, plus des modules de professionnalisation et le choix de modules d'approfondissement. « *Dans cette réforme, l'enseignement catholique voit une reconnaissance accrue de l'expertise des enseignants ASH, des référents diocésains ainsi que des tuteurs que ce nouveau cadre de formation fait monter en compétences* », commente Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

Proposer cette formation dès la rentrée prochaine représente toutefois une gageure. D'autant qu'aucune équivalence n'a été accordée pour les enseignants engagés dans le parcours BEP-ASH. « *Les enseignants ayant validé les paliers 3 ou 4 de ce parcours*

*sont prioritaires*, précise Marie-Odile Plançon, en charge de l'ASH au Sgec. *Ils suivront des modules d'accompagnement les préparant à passer la certification en candidat libre. Et les 160 personnes inaugurant le Cappei font partie majoritairement des titulaires du palier 2.* »

Le souhait de laisser le choix des modules aux enseignants et l'impossibilité de tous les proposer dans chaque centre de formation oblige à une forte mobilité géographique. Face à ces difficultés, le Sgec a obtenu de la Dgesco un engagement à examiner avec souplesse les demandes de certification pour des enseignants exerçant sur des postes éligibles à la formation qui, hors dispositifs (Ulis, Segpa...), sont soumis à validation rectorale sous réserve qu'ils relèvent bien de la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire.

Afin de permettre la sensibilisation de tous les enseignants à l'accueil des besoins particuliers des élèves, une formation distincte est proposée dans les territoires en remplacement des paliers 1 et 2 de l'ancien dispositif. Autant d'ajustements rendus possibles par l'effort collectif pour gérer une transition qui devrait, au final, servir le bien commun et l'ouverture à tous.

➔ [enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)

## en révision

### CLASSIFICATIONS DES SALARIÉS SEP

**L**a classification des salariés de l'enseignement privé (SEP) a été révisée par un accord du 8 juin dernier signé de quatre organisations syndicales et la nouvelle Confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL). Elle sera applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain. L'accord satisfait l'ensemble des acteurs. « *Il opère un rattrapage très attendu pour les personnels à plus faibles revenus qui représentent 40 % de nos effectifs* », explique Robert Fonck, administrateur à la Fnogec.

La revalorisation des bas salaires s'assortit, pour tous, de nouveaux congés pour raisons familiales. Durant les arrêts maladie, l'acquisition de congés payés se poursuit désormais et la subrogation est généralisée (plus de décalage de paie). « *L'accord met l'accent sur la formation ; tout salarié doit bénéficier d'une action de formation tous les cinq ans et d'une "valorisation" à ce titre. Cela doit inciter les employeurs à anticiper des stratégies de formation* », détaille Bertrand Van Nederveelde, président du Synadic et administrateur de la CEPNL. Le collège employeur met à disposition une panoplie d'outils pour que la mise en œuvre effective de la nouvelle classification tienne toutes les promesses de cet accord.

➔ [fnogec.org](http://fnogec.org)

## en parution

### TOUT SUR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

**P**our continuer à accompagner l'appropriation du Statut de 2013 par les établissements scolaires, le document *Acteurs de la communauté éducative* a été présenté au Comité national de l'enseignement catholique (Cnec). En quatorze fiches, il rappelle les fonctions et les responsabilités exercées par chacun dans un établissement catholique. Il permet ainsi de mieux comprendre la participation différenciée au projet porté par la communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement. Ce document vise aussi à faciliter l'accueil de toute personne - enseignant, salarié de droit privé ou bénévole - qui veut s'engager dans l'enseignement catholique, y compris l'enseignement agricole.

➔ [Document édité par le Sgec, disponible mi-juillet. Commande : m-sarkissian@enseignement-catholique.fr](mailto:m-sarkissian@enseignement-catholique.fr)

# en interview

## LA VALEUR AJOUTÉE DES ISFEC

Yann Diraison, adjoint au secrétaire général, analyse un bilan inédit, dressé par Formiris, du suivi des stagiaires et des résultats aux concours de l'enseignement privé.



Qu'apprend-on sur la qualité de la formation ? Dans le 2<sup>d</sup> degré, le taux de couverture des postes est passé de 50 % en 2010 à 80 % en 2016, ce qui montre que les candidats sont mieux préparés aux concours. Par ailleurs, une

### Pourquoi cette évaluation ?

Cette énorme collecte de données réalisée par Formiris permet de répondre à l'obligation de fournir au ministère un compte rendu de notre formation initiale. Comme elle porte sur la période 2010-2016, qui inclut les années de réforme de la masteurisation, elle présente des données parfois incomplètes qu'il convient d'interpréter avec prudence. Ce bilan, inédit, n'en reste pas moins très important car il inscrit la formation initiale dans un processus d'amélioration continue.

### Confirme-t-il la fin de la crise du recrutement ?

Il montre, en effet, que nos concours restent attractifs puisque, passées les années d'incertitudes liées à la réforme, le nombre de candidats inscrits aux concours de l'enseignement catholique remonte régulièrement pour s'établir en 2016 à 13 candidats par poste dans le 1<sup>er</sup> degré et 7 candidats par poste dans le 2<sup>d</sup> degré. Malgré d'importantes disparités en fonction des disciplines, ce taux reste nettement supérieur à celui du public.

comparaison des résultats des candidats inscrits et non inscrits en Isfec montre que nos formations multiplient les chances de réussite aux concours par trois dans le 1<sup>er</sup> degré et par deux dans le 2<sup>d</sup> degré.

### Quels points de vigilance ?

L'évaluation montre des taux de réussite variables d'un Isfec à l'autre dans le 1<sup>er</sup> degré et en fonction des disciplines dans le 2<sup>d</sup> degré. Ces informations permettent, lors du Conseil national de tutelle de la formation (CNTF) ou au sein de l'Unisfec, de mieux cibler les objectifs d'amélioration et d'orienter les stratégies collectives. Cet outil au service de la formation a donc été bien accueilli. D'autant qu'il atteste de la qualité globale de la formation et de son amélioration depuis 2013, rompant avec une certaine forme de défaitisme. Il faut donc poursuivre ce travail afin d'obtenir un suivi sur des séries longues. À terme, je rêve de réaliser en parallèle des enquêtes qualitatives qui seraient menées auprès d'enseignants entrant dans le métier.

# en mouvement

## DE NOUVEAUX RESPONSABLES

- M<sup>gr</sup> Jacques Benoit-Gonin, évêque de Beauvais, Nyons et Senlis, a été nommé membre du Conseil épiscopal pour l'enseignement catholique. Il remplace M<sup>gr</sup> Alain Planet, évêque de Carcassonne et Narbonne qui était arrivé au terme de deux mandats successifs.
- L'Urcec (Union des réseaux congréganistes de l'enseignement catholique) a nommé Jean-Jacques Erceau, délégué de tutelle au sein du réseau mennaisien (Frères de Ploërmel), au poste de secrétaire général de l'Urcec pour remplacer à la rentrée Françoise Gross arrivée en fin de mandat.
- Jean-Louis de Mourgues a été élu président du conseil d'administration de la Fondation Saint-Matthieu, le 10 avril dernier, pour succéder à Jean Huet, démissionnaire pour cause de limite d'âge. Ce dernier a été nommé président d'honneur.
- Annie Toudic, professeur en lycée agricole, a été élue présidente du Snec-CFTC le 5 avril dernier, lors du comité national de ce syndicat. Elle succède à Francis Castelain.
- Bruno Lamour a été reconduit au poste de secrétaire général de la Fep-CFDT lors du congrès qui s'est tenu à la Rochelle du 24 au 28 avril derniers.

### LA PAROLE AUX JEUNES !

Le dernier hors-série d'*Enseignement catholique actualités* présente les nombreuses initiatives prises dans l'enseignement catholique pour favoriser l'expression des jeunes. À l'école, au collège et au lycée, les bienfaits qu'en retirent les élèves et les effets positifs sur le climat scolaire sont indéniables. Ce numéro veut contribuer au partage des bonnes pratiques. Avec un bonus au centre du magazine : 4 pages pleines d'humour confiées à la rédaction de *No Comment*, journal lycéen du Sacré-Coeur de Tourcoing.

*La Parole aux jeunes !*, hors-série d'ECA, juillet 2017, 8 €. À commander à : [m-sarkissian@enseignement-catholique.fr](mailto:m-sarkissian@enseignement-catholique.fr)

